RÉPONSE

DE

M. L'ABBÉ BARRUEL.

A UNE LETTRE

DE

M. L'ABBÉ LAMBERT

Imprimée à Londres en date du 22 Juillet.

A LONDRES:

Chez A. DULAU et Co. Soho Square.

1800.

BRITISH MUSEUM

De l'Imprimerie d'A. Dulau et Co. et L. Nardini, No. 15, Poland-street.

REPONSE

DE

L'ABBÉ BARRUEL

A

UNE LETTRE

DE M. L'ABBÉ LAMBERT

Imprimée à Londres, en date du 22 Juillet

MONSIEUR,

PERSONNE n'applaudit plus que moi à votre zèle pour l'honneur de Mgr l'Archevêque de Paris; mais personne aussi n'a plus de droit de s'étonner que vous ayez cru voir l'honneur d'un si respectable Prélat compromis par la conduite pleine de sagesse

que lui prête la lettre imprimée sous le titre de *Détail des raisons péremptoires &c.* Pour vous mettre en état d'apprécier cette sagesse et la confiance que méritoit mon correspondant, j'avois eu soin de vous renvoyer au 8e numéro du Journal que dans d'autres circonstances, on appelleroit *Journal Ecclésiastique*; mais que ses deux principaux auteurs, MM. les Abbés de Boulogne et Sicard, Ecclésiastiques assurément connus par leur métite, ont cru devoir intituler Annales philosophiques, morales et littéraires. Puisque vous avez négligé ce moyen de connoître la conduite de Mgr l'Archevêque de Paris relativement à *la promesse de fidélité* exigée par les Gouverneurs actuels de la France, permettez que je mette sous vos yeux l'article que vous auriez pu y lire, en vous rendant chez la personne à laquelle je vous adressois. Le voici cet article, N° 8. p. 521.

" C'est surtout à l'égard du sentiment de l'archevêque de Paris que nous sommes le plus importunés. Les lettres qui arrivent du dehors affirment si positivement que ce prélat désapprouve la nouvelle déclaration, et la conduite uniforme de ceux qui le représentent dans l'intérieur dit si hautement le contraire, qu'il n'est pas étonnant que l'on désire l'explication de cette espèce de problème. Nous répondrons donc une fois pour toutes, que *quoi qu'il en soit du sentiment de M. de Juigné relativement à la nouvelle déclaration considérée seule et en elle-même, il est certain, et nous l'affirmons hautement, qu'aussitôt qu'il en eut connoissance, il fit authentiquement connoître à son conseil que si, par une explication avouée du gouvernement, elle étoit réduite à une soumission passive, il l'approuvoit.* D'où il résulte que ceux qui disent que ce prélat désapprouve la déclaration, peuvent avoir raison, et que ceux

qui soutiennent qu'il l'approuve, n'ont pas tort. Nous affirmons encore que dès qu'il eut appris que cette explication, conforme à ses désirs, avoit eu lieu, et qu'en conséquence et dans le sens de la note officielle, ses vicaires généraux avoient autorisé la promesse, il leur témoigna lui-même, d'une manière non équivoque, *combien il étoit satisfait de leur conduite.* Voilà la vérité dans toute sa rigueur. On fera tant qu'on voudra des commentaires sur l'opinion de M. de Juigné, quoique cependant les lignes que nous avons citées soient assez claires pour qui veut les entendre ; mais ce qui n'en peut souffrir aucun, c'est le fait de l'approbation donnée à ses vicaires généraux, fait qu'il seroit aussi absurde de nier que de contester la légitimité de leurs pouvoirs. Le respect que nous avons pour tous les évêques de France, le respect particulier que nous portons à

l'Archevêque de Paris, celui que nous devons à nos lecteurs, et sans doute aussi celui que nous nous devons à nous-mêmes, ne nous permettroit pas de nous expliquer à cet égard aussi cathégoriquement, si nous n'avions pas la pleine conviction et l'entière certitude de ce que nous avons avancé."

Vous voyez, Monsieur, par cet article, qu'il ne s'agissoit pas de savoir qu'elle est en soi-même l'opinion de M. de Juigné sur la promesse de *fidélité*, mais quelle conduite il tenoit à l'égard de ceux qui ont fait cette promesse, d'après l'interprétation donnée du mot *fidélité* en simple soumission passive, et non approbation. Or, que cette conduite soit celle d'un prélat qui se contente de permettre cette promesse à ceux qui la croient suffisamment expliquée, c'est ce qui est évident par le fait seul des églises ouvertes à Paris, et desservies par des prêtres

auxquels il ne dit plus que la promesse de fidélité *paroisse inadmissible*, qu'elle soit *scandaleuse et révoltante*, malgré toutes les explications, comme il le dit du monstrueux serment de *haine à la royauté*; la différence de ses expressions, alors même qu'il n'ôte les pouvoirs ni aux uns ni aux autres, est remarquable. Elle nous dit que les uns peuvent avoir bien fait quant à la promesse même, que les autres ont fait un serment affreux en lui-même, et qui ne s'excuse que par la moralité ou les vertus de ceux qui se sont laissé tromper. J'espère, Monsieur, qu'avec un peu de réflexion, vous saisirez cette différence, et n'en admirerez que davantage la sagesse, la modération de M. de Juigné, et la fidélité de mon correspondant.

Quant à moi, Monsieur, vous pouviez aussi mieux que personne, juger de la *convenance* de ma conduite relativement à la lettre qui m'a valu la vôtre. Vous étiez

sans doute un peu trop prévenu de ce que vous aviez à me dire, pour faire attention à ce que j'avois l'honneur de vous répondre; permettez-moi donc de vous le répéter.

Cette lettre reçue, j'en fis naturellement part à quelques ecclésiastiques; les uns en demandoient des copies, les autres la vouloient imprimer. Je répondis que j'étois loin de vouloir cacher à mes confrères une lettre qui les intéressoit tous, parce qu'elle nous montroit combien l'état de la question étoit changé relativement à cette promesse de *fidélité* que j'avois toujours désapprouvée, jusqu'à ce moment, où je voyois qu'on la réduisoit à une simple soumission passive. Je savois qu'on me prêtoit une opinion contraire à celle que j'avois toujours eue; je profitai de la circonstance pour prier ceux qui avoient pris copie de la lettre, de ne la communiquer qu'avec la note que j'y ajoutai.

Je n'ai fait imprimer ni la lettre ni la note ; mais je ne désavoue ni l'une ni l'autre. La note surtout exprime ma façon de penser, je prie ceux qui en ont une appuyée sur de meilleures raisons, de vouloir bien m'éclairer. Ils trouveront en moi un homme toujours disposé à suivre la vérité comme à la dire. Mais je les préviens d'abord qu'on aura bien de la peine à me prouver que dans les circonstances présentes, il vaut mieux faire à Londres des chapeaux ou des pantoufles, que d'aller faire le catéchisme ou bien administrer les sacremens en France. Je les préviens, en second lieu, que toute cette question va plus loin qu'on ne pense, et que si on veut la discuter, j'ai un chapitre tout prêt sur les *droits du Souverain, du peuple et de la religion dans les révolutions;* que dans ce chapitre, je ne me départs nullement des sentimens d'un homme, qui a toujours dit dans son cœur, *Dieu et le Roi*, et qui n'est rien moins

que disposé à dire, *le Roi et Dieu.* Quand Dieu marche devant, le Roi en est plus fort. C'est la façon de penser de

Votre très-humble serviteur,

L'Abbé Barruel.

Londres, ce 22 Juillet, 1800, *une heure après la réception de votre lettre.*

P. S. Voilà, Monsieur l'Abbé, ma réponse à vos réclamations. Je me flatte que vous la trouverez modérée envers vous, et envers un trop grand nombre d'hommes de qui j'aurois pu attendre moins de clabauderies, et peut-être d'autres sentimens, si dans mes 22 ans de travaux j'avois eu la sottise de travailler pour eux, et non pour Dieu.

---

*De l'Imprimerie d'*A. Dulau et Co. *No.* 15, *Poland-street.*